

ARRETE N° 01/2024 : DELEGATION A MONSIEUR JEAN-NOËL AMADEI, PREMIER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

VU la délibération n° 240624-1 portant élection de Madame Clarisse ZANN, Présidente du syndicat ;

VU la délibération n° 240624-2 portant élection de Monsieur Jean-Noël AMADEI Premier Vice-Président du syndicat ;

VU la délibération n° 240624-3 portant délégation de compétences du comité syndical au Président ;

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité du Syndicat intercommunal, il est nécessaire de prévoir une délégation aux Vice-président(e)s.

Nous, **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Noël AMADEI, 1er Vice-président est, par nous, chargé du suivi du projet du futur pavillon d'accueil.

Dans ce cadre, il sera plus particulièrement en charge des recherches de financements nécessaires au projet.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Noël AMADEI aura également en charge le développement du rayonnement du Domaine de Monte Cristo et des recherches des activités nouvelles. Monsieur Jean-Noël AMADEI présentera, dans ce cadre, des suggestions à la Présidente et au comité syndical.

ARTICLE 3 : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date d'élection de Monsieur Jean-Noël AMADEI en tant que 1^{er} Vice-président, soit le 24 juin 2024.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera délivré à :

- Monsieur Jean-Noël AMADEI
- Monsieur le Receveur du Syndicat Intercommunal

Fait à Marly-le-Roi, le **02 JUL. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **02 JUL. 2024**

Signatures :

Jean-Noël AMADEI
1^{er} Vice-président du Syndicat
Intercommunal


Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat intercommunal